Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI NUVEMBRE DI U 2026

—

CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2026

Rapport n°10

Messa à dispusizione d'un arganu di pisata per a prudumia di Bastia/Capicorsu

Mise à disposition d'une grue de levage aux membres de la prud'homie de Bastia / Cap Corse

La capitainerie du vieux port de Bastia envisage d'acquérir une grue de levage destinée à l'utilisation des opérations de maintenance dans l'enceinte portuaire.

Soucieuse de préserver et de valoriser la pêche professionnelle, activité fortement intégrée à l'identité maritime et au patrimoine bastiais, la commune entend accompagner les professionnels exerçant au sein du bassin du Vieux-Port en leur offrant des conditions d'exploitation adaptées à leurs besoins.

Dans ce cadre, et pour favoriser les relations constructives avec les pêcheurs professionnels, la commune a décidé de mettre à leur disposition le matériel spécifique nécessaire à l'exercice de leur activité. Cette initiative témoigne de la volonté municipale de soutenir durablement cette profession, de contribuer à la pérennité de ses savoir-faire traditionnels et de préserver la place qu'elle occupe dans l'histoire, le patrimoine et la vie économique du Vieux-Port de Bastia. La commune de Bastia, via la convention jointe en annexe, s'engage ainsi à mettre cet outil à disposition des pêcheurs professionnels.

Si l'achat est réalisé par la régie du Vieux-Port après obtentions des subventions mobilisables à hauteur de 80%, les coûts d'entretien et de contrôle périodique du matériel seront répartis au prorata de l'utilisation effective de l'outil.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'une grue de levage entre la régie du Vieux-Port et la prud'homie Bastia / Cap Corse.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.